

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2016**

### **INTERCOMMUNALITE**

Après avoir approuvé le nouveau périmètre du schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet, les collectivités doivent délibérer sur la répartition du nombre de sièges à la nouvelle intercommunalité. Elles ont le choix entre l'application du droit commun ou un accord local. Le conseil municipal opte pour la répartition de droit commun telle que présentée dans le tableau transmis par Monsieur le Préfet dans son courrier du 08 Juin 2016 et qui comporte 79 sièges pour la nouvelle communauté d'agglomération de Moulins avec au moins un siège par commune.

Monsieur le Maire présente également les compétences obligatoires que devra exercer la communauté d'agglomération puis les compétences optionnelles et facultatives.

### **RAPPORT ANNUEL SIVOM**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le SIVOM Nord-Allier et ne formule aucune observation particulière.

### **RAPPORT ANNUEL SIROM**

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis et ne formule aucune observation particulière.

Monsieur Bertrand précise que les administrés trient de plus en plus mal et qu'une baisse notable du tonnage du verre est constatée.

### **REGIES**

A la demande de la trésorerie, le conseil municipal doit actualiser le texte des délibérations et actes constitutifs de chaque régie.

La régie de la salle polyvalente sera remise en service, si accord de la trésorerie.

### **REGIE GITE**

Le conseil municipal fixe le tarif du gîte communal à compter de 2017 à 13 € la nuitée taxe de séjour comprise.

### **IMMEUBLE GAYON**

Le service des Domaines a accepté l'offre faite par la commune pour l'acquisition de la parcelle B90 dépendant de la succession de M. Raymond Gayon 82 rue Tour des Murs.

## **TRAVAUX**

Monsieur le Maire donne le bilan financier des travaux réalisés en 2016 par rapport aux prévisions.

Il précise que le dossier passerelle est complexe. N'ayant pas eu notification des fonds Leader, les travaux ne peuvent être engagés. La demande de DETR sera renouvelée sur l'exercice 2017. Le dossier loi sur l'eau qui doit être joint aux demandes de subventions va être réalisé.

Le projet de réfection de la route de Fublène est reporté afin de refaire la route sur toute sa longueur en accord avec les communes de St Léopardin d'Augy et Limoise.

La réfection du monument aux morts est programmée.

## **GARDERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des mesures de sécurité à prendre, aucune personne étrangère ne doit pénétrer dans la cour de l'école pendant les heures de service de l'éducation nationale. De ce fait, la garderie du matin et la garderie gratuite se tiennent dans la salle des associations et la garderie du soir dans la maternelle.

## **CAUE**

Monsieur le Maire résume le travail fait par le CAUE qui trouve que Le Veudre est une commune intéressante avec un patrimoine riche à mettre en valeur et à ne pas dénaturer. Le CAUE a adressé une version papier et une version numérique de son travail.

## **SOCIETE DE PECHE**

Monsieur le Maire rapporte que la société de pêche a un projet d'aménagement des abords de la Bieudre si la commune prend en charge la voirie et le parking. Le conseil municipal émet un accord de principe.

## **VENTE LOGEMENT FRANCE LOIRE**

La Préfecture consulte la commune sur le projet de vente du pavillon 5 impasse de la Bieudre par la société HLM France Loire.

## **DECHETS**

Monsieur Bertrand, en tant que président du Sirom, informe le conseil municipal du projet de compostage partagé au lotissement des vignes.